



Séance ordinaire du conseil

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, diffusée en visioconférence, à 19 h 30 le 1^{er} février 2021, conformément au décret n° 1020-2020 du 30 septembre 2020, modifié par l'arrêté du ministre de la Santé et des Services sociaux n° 2020-74 du 2 octobre 2020 permettant aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos.

Sont présents :

Monsieur le maire Yves Lessard;
Mesdames les conseillères Josée LaForest et Line Marie Laurin ainsi que messieurs les conseillers Denis Vézina, Richard Pelletier, Guy Lacroix et Émile Henri;

Monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, directeur général et madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA, greffière.

2021-02-018

RÉSOLUTION

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Josée Laforest,
Appuyé par madame Line Marie Laurin,

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance comme présenté :

Ouverture de la séance

Moment de recueillement

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Parole aux Grandbasilloises et Grandbasillois
3. Approbation du procès-verbal – séance ordinaire du 18 janvier 2021
4. Comptes à payer– mois de janvier 2021

Réglementation

5. AVIS DE MOTION - Présentation d'un règlement modifiant le règlement relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2021 afin de modifier le tarif pour les médailles de chiens (projet de règlement n° 1167-2)

5.1 Présentation du projet de règlement n° 1167-2

6. Adoption du règlement n° 1138-1 modifiant le règlement relatif à l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur et abrogeant le règlement n° 833 ainsi que ses modifications afin de modifier les journées d'utilisation extérieure de l'eau
7. Adoption du règlement n° 1167-1 modifiant le règlement relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2021 afin de retirer une tarification pour l'assainissement des eaux usées et d'ajouter les tarifs pour le matériel promotionnel des fêtes du 150^e

Ressources humaines

8. Confirmation d'embauche - conseillère en ressources humaines - statut cadre - Service des ressources humaines
 9. Confirmation d'embauche - trésorière adjointe - statut cadre - Service des finances
 10. Embauche administrateur système - statut régulier - Direction générale - Technologies de l'information
-



11. Embauche commis bibliothèque - statut étudiant - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - période du 2 février 2021 au 1^{er} septembre 2021
12. Embauche animateurs, chefs animateurs, animateurs accompagnateurs, chefs animateurs accompagnateurs et inscription liste de réserve - statut étudiant - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - période du 2 février au 31 décembre 2021
13. Création poste de conseiller en communication - statut régulier - Service des communications et des relations avec les citoyens – nomination

Contrats, mandats et acquisitions

14. Autorisation de signature - bail de location de terres agricoles cultivables - 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2026 - lot 3 152 158
15. Autorisation signature - entente aide financière - Club impulsion de Saint-Basile-le-Grand
16. Adjudication de contrat – Service de gestion animale
17. Adjudication de contrat – Location d'espace d'entreposage - appel d'offres n° SL21-01 – années 2021-2022 et 2022-2023
18. Renouvellement - assurances dommages environnementaux - période du 1^{er} décembre 2020 au 1^{er} décembre 2021
19. Modification à la résolution n° 2020-11-275 - assurances de dommages - quotes-parts

Affaires courantes

20. Aide financière – Fondation de la Maison Simonne-Monet-Chartrand – affectation de surplus
21. Aide financière - Centre de femmes l'Essentielle
22. Aide financière - Route des arts du Richelieu - Édition 2021
23. Appui – demande d'aide financière – Instance Régionale de Concertation en persévérance scolaire et en réussite éducative de la Montérégie – Maison des jeunes La Butte – projet d'espaces comestibles
24. Office municipal d'habitation de Saint-Basile-le-Grand – remerciement aux bénévoles
25. Adhésion - Déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect
26. Dépôt de rapports de participation
27. Affaires nouvelles
28. Période de questions et réponses
29. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Parole aux Grandbasilloises et Grandbasillois (15 h 32 – 15 h 38)

Les membres du conseil font un suivi relativement aux questions posées lors de la dernière séance et répondent aux questions des citoyens.

2021-02-019

RÉSOLUTION

Approbation du procès-verbal – séance ordinaire du 18 janvier 2021

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 janvier 2021;

CONSIDÉRANT l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE :



Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,
Appuyé par monsieur Richard Pelletier,

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 janvier 2021, sans être lu publiquement, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-02-020

RÉSOLUTION

Comptes à payer – mois de janvier 2021

Il est proposé par monsieur Émile Henri,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

D'approuver les comptes à payer pour le mois de janvier 2021 et représentant les déboursés suivants :

➤ Activités de fonctionnement	983 486,06 \$
➤ Activités d'investissement	107 775,74 \$
	<u>1 091 261,80 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

A-2021-03

AVIS DE MOTION

Présentation d'un règlement modifiant le règlement relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2021 afin de modifier le tarif pour les médailles de chiens (projet de règlement n° 1167-2)

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Richard Pelletier, pour la présentation d'un règlement modifiant le règlement relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2021 afin de modifier le tarif pour les médailles de chiens.

Présentation du projet de règlement n° 1167-2

Le projet de règlement n° 1167-2 est présenté et déposé.

2021-02-021

RÉSOLUTION

Adoption du règlement n° 1138-1 modifiant le règlement relatif à l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur et abrogeant le règlement n° 833 ainsi que ses modifications afin de modifier les journées d'utilisation extérieure de l'eau

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement n° 1138-1;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 18 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par monsieur Richard Pelletier,
Appuyé par monsieur Émile Henri,



2021-02-022

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement n° 1138-1 modifiant le règlement relatif à l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur et abrogeant le règlement n° 833 ainsi que ses modifications afin de modifier les journées d'utilisation extérieure de l'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION

Adoption du règlement n° 1167-1 modifiant le règlement relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2021 afin de retirer une tarification pour l'assainissement des eaux usées et d'ajouter les tarifs pour le matériel promotionnel des fêtes du 150^e

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement n° 1167-1;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 18 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par monsieur Richard Pelletier,
Appuyé par madame Josée Laforest,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement n° 1167-1 modifiant le règlement relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2021 afin de retirer une tarification pour l'assainissement des eaux usées et d'ajouter les tarifs pour le matériel promotionnel des fêtes du 150^e.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-02-023

RÉSOLUTION

Confirmation d'embauche - conseillère en ressources humaines - statut cadre
- Service des ressources humaines

CONSIDÉRANT QUE par la résolution n° 2020-07-188 adoptée lors de la séance extraordinaire tenue le 16 juillet 2020, le conseil embauchait madame Marie-Christine Sigouin à titre de conseillère en ressources humaines au Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions du contrat de travail de madame Sigouin, sa période de probation se terminera le 17 février 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines, madame Annie Savaria, CRHA, en date du 7 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de confirmer l'embauche de madame Marie-Christine Sigouin à la fonction de conseillère en ressources humaines au Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Line Marie Laurin,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,



2021-02-024

ET RÉSOLU :

De confirmer l'embauche de madame Marie-Christine Sigouin à la fonction de conseillère en ressources humaines au Service des ressources humaines à compter du 17 février 2021, le tout conformément aux dispositions de son contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION

Confirmation d'embauche - trésorière adjointe - statut cadre - Service des finances

CONSIDÉRANT QUE par la résolution n° 2020-07-168 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2020, le conseil embauchait madame Sheina Fortin-Larouche à titre de trésorière adjointe au Service des finances;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions du contrat de travail de madame Fortin-Larouche, sa période de probation se terminera le 7 février 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du trésorier et directeur général adjoint, monsieur Normand Lalonde, OMA, en date du 4 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de confirmer l'embauche de madame Sheina Fortin-Larouche à la fonction de trésorière adjointe au Service des finances.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Line Marie Laurin,
Appuyé par monsieur Richard Pelletier,

ET RÉSOLU :

De confirmer l'embauche de madame Sheina Fortin-Larouche à la fonction de trésorière adjointe au Service des finances à compter du 7 février 2021, le tout conformément aux dispositions de son contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-02-025

RÉSOLUTION

Embauche administrateur système - statut régulier - Direction générale - Technologies de l'information

CONSIDÉRANT la création d'un nouveau poste d'administrateur système;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 13 octobre 2020 monsieur Claude Varennes occupe le poste de technicien en informatique, statut remplaçant avec succès et qu'il a acquis, avant son embauche à la Ville, une importante expérience à titre d'administrateur système;

CONSIDÉRANT la recommandation du coordonnateur aux Technologies de l'information, monsieur Martin Beaulieu, en date du 15 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Line Marie Laurin,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

D'embaucher à l'essai, pour une période de 90 jours, monsieur Claude Varennes, à titre d'administrateur système, statut régulier à la Direction générale - Technologies de l'information, au salaire de l'échelon 5 et aux conditions prévues par les dispositions de la convention collective de travail en vigueur et régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2021-02-026

RÉSOLUTION

Embauche commis bibliothèque - statut étudiant - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - période du 2 février 2021 au 1^{er} septembre 2021

CONSIDÉRANT la démission d'un commis à la bibliothèque, statut étudiant;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler le poste vacant;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué par le service;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice de la bibliothèque, madame France Goyette, bibl. prof., en date du 19 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Line Marie Laurin,
Appuyé par monsieur Émile Henri,

ET RÉSOLU :

D'embaucher madame Catherine Richard à titre de commis bibliothèque, statut étudiant, au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, du 2 février 2021 jusqu'au 1^{er} septembre 2021;

L'horaire et l'assignation de travail seront établis par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, en fonction de ses besoins. Les conditions de travail et le salaire sont déterminés par les dispositions de la convention collective en vigueur et régissant les membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-02-027

RÉSOLUTION

Embauche animateurs, chefs animateurs, animateurs accompagnateurs, chefs animateurs accompagnateurs et inscription liste de réserve - statut étudiant - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - période du 2 février au 31 décembre 2021

Monsieur le conseiller Richard Pelletier déclare, avant le début des délibérations sur le prochain point de l'ordre du jour, un intérêt dans le dossier. Il ne participe pas aux discussions et à la prise de décision.

CONSIDÉRANT QUE la Ville offre des programmes d'activités pour la semaine de relâche scolaire et des camps de jour pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a sollicité des candidatures pour des postes d'animateurs et d'animateurs accompagnateurs, statut étudiant, au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a aussi recours à ces employés pour l'animation dans le cadre d'activités ou fêtes à grand rassemblement;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice aux programmes de loisirs, madame Marie-Josée Marchand, en date du 19 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Line Marie Laurin,
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

Que les personnes ci-dessous mentionnées soient embauchées au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire :



À titre d'animateur, statut étudiant :

- Bathalon, Xavier
- Boutet, Chloé
- Cassivi-Pelletier, Laurence
- Cazade, Paule Eva
- Chabot-Baillargeon, Anaïs
- Charpentier, Zachary
- Cotton, Xavier
- Courchesne, Mateo
- Cousineau, Camille
- De Bellefeuille, Judith
- Dejardin, Lucie
- Deslauriers, Antoine
- Désy, Maika
- De Villiers, Noémie
- Dion, Leylou
- Dumas, Camille
- Godin, Anthony
- Houle, Fanny
- Lamarche, Corinne
- Laurendeau, Zoé
- Morin, Alice
- Morin, Frédérique
- Pelletier, Amélie
- Pelletier, Roxanne
- Plourde, Anne-Sophie
- Porlier, Caroline
- Robitaille, Jade
- Savard, Louis-Philippe
- Smuga Langlois, Frédérique
- Sylvain, Alicia
- Therrien, Matisse
- Therrien, Océane
- Tremblay, Liam
- Vaillant, Élisabeth

À titre de chef animateur, statut étudiant :

- Bathalon, Zachary
- Couture, Constance-Elisabeth

D'inscrire sur la liste de réserve à titre de chef animateur :

- Roy-Grondin, Guillaume

À titre d'animateur accompagnateur, statut étudiant :

- Angers, Viviane
- Fournier, Clara
- Masson, Lori
- Morissette, Alyssa
- Potvin-Lepage, Kimy
- Roy-Grondin, Guillaume

D'inscrire sur la liste de réserve, à titre d'animateur accompagnateur, les personnes suivantes :

- Sylvain, Alicia
- Pelletier, Amélie

À titre de chef animateur accompagnateur, statut étudiant :

- Fillion, Caroline
- Lavallée, Kellyan

Il est de plus résolu que les périodes de travail des animateurs, des chefs animateurs, des animateurs accompagnateurs et des chefs animateurs accompagnateurs soient à temps partiel pour les périodes du 2 février au 27 juin 2021 et du 28 août au 31 décembre 2021, et à temps complet pour les périodes du 1^{er} au 5 mars 2021 et du 28 juin au 27 août 2021. Pour la période du 28 août au 31 décembre 2021, tous les employés visés par la présente seront considérés et rémunérés à titre d'animateur.

L'horaire et l'assignation de travail seront établis par la coordonnatrice aux programmes de loisirs, en fonction des besoins du Service, pour chacun des employés. Les conditions de travail et le salaire sont déterminés par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2021-02-028

RÉSOLUTION

Création poste de conseiller en communication - statut régulier - Service des communications et des relations avec les citoyens - nomination

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire créer un poste de conseiller en communication;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT l'article 31 de la Convention collective de travail régissant les employés membres du Syndicat de la fonction publique, section locale 1691;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Ève Thibodeau occupe le poste d'agent de communication depuis 2009, résolution n° 2009-02-038 adoptée lors de la séance tenue le 2 février 2009;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des communications et des relations avec les citoyens, madame Stéphanie Plamondon, en date du 21 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Line Marie Laurin,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

De créer le poste de conseiller en communication, et ce, rétroactivement au 3 janvier 2021;

De nommer madame Marie-Ève Thibodeau à titre de conseillère en communication, statut régulier, au Service des communications et des relations avec les citoyens, et ce, rétroactivement à la date de création du poste, au salaire de l'échelon 5 et aux conditions prévues dans la convention collective de travail régissant les employés membres du Syndicat de la fonction publique, section locale 1691.

Il est de plus résolu que Madame Thibodeau, ne soit pas soumise à une période de probation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-02-029

RÉSOLUTION

Autorisation de signature - bail de location de terres agricoles cultivables - 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2026 - lot n° 3 152 158

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur René Michel à louer les terres agricoles cultivables situées sur le lot n° 3 152 158 appartenant à la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Normand Lalande, OMA, trésorier et directeur général adjoint en date du 20 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par madame Josée Laforest,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la location à monsieur René Michel des terres agricoles cultivables situées sur le lot n° 3 152 158 au Cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly, pour une durée de cinq ans, soit du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2026, le tout aux prix et conditions prévues au bail à intervenir avec celui-ci.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, le bail ainsi que tout autre document requis pour donner suite et effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2021-02-030

RÉSOLUTION

Autorisation signature - entente aide financière - Club Impulsion de Saint-Basile-le-Grand

CONSIDÉRANT l'importance que l'offre de services du Club Impulsion, organisme associé à la Ville, revêt pour les citoyens grandbasilois;

CONSIDÉRANT le manque d'espace compromettant l'offre de services de cet organisme le forçant à louer des locaux;

CONSIDÉRANT la capacité financière du Club Impulsion de Saint-Basile-le-Grand;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'aider financièrement cet organisme afin que les citoyens grandbasilois puissent continuer de bénéficier de l'offre de services;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,
Appuyé par monsieur Émile Henri,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente entre le Club Impulsion de Saint-Basile-le-Grand et la Ville, pour l'octroi d'une aide financière de 30 000 \$ par année, pour une période deux ans, renouvelable deux ans et une année additionnelle optionnelle, pour une période maximale de cinq ans à être affectée au paiement d'un loyer pour la location d'un espace utilisé à des fins sportives, le tout aux conditions prévues à l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-02-031

RÉSOLUTION

Adjudication de contrat – Service de gestion animalière

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la Politique d'achat de la Ville, une recherche de prix a été effectuée auprès de deux fournisseurs pour les services de gestion animalière;

CONSIDÉRANT la réception de deux offres de services aux montants suivants, taxes incluses :

Fournisseur	Montant par citoyen
Société préventive de cruauté envers les animaux (SPCA) Roussillon	2,65 \$
Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu	4,10 \$

CONSIDÉRANT QUE la SPCA Roussillon est un organisme à but non lucratif et qu'en vertu des dispositions de l'article 573.3 (2.1), la Ville peut conclure un contrat de gré à gré avec celle-ci;

CONSIDÉRANT les recommandations de la greffière, madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA et du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Philippe Chrétien, urb., en date des 22 septembre et 25 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Josée Laforest,
Appuyé par monsieur Denis Vézina,



ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat pour les services de gestion animale, forfait A, à la SPCA Roussillon, pour un montant de 2,65 \$ par citoyen, par année, pour une durée de trois ans, se terminant le 31 décembre 2023;

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville la convention de service, forfait A, incluant également la gestion des chiens dangereux et des médailles, à intervenir avec la SPCA Roussillon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-02-032

RÉSOLUTION

Adjudication de contrat – Location d'espace d'entreposage - appel d'offres n° SL21-01 – années 2021-2022 et 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées par voie d'appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) fournisseurs, pour la location d'un espace d'entreposage, appel d'offres n° SL21-01;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture d'une seule soumission le 20 janvier 2021, au montant suivant, taxes incluses :

Fournisseur	Montant	Durée
Placements Blain Rochette inc.	80 326,13 \$	3 ans

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,
Appuyé par monsieur Richard Pelletier,

ET RÉSOLU :

De retenir la plus basse soumission conforme déposée et d'adjuger à Placements Blain Rochette inc. le contrat pour la location d'un espace d'entreposage pour une durée de deux ans, soit pour les années 2021-2022 et 2022-2023 pour un montant de 52 732,13 \$ taxes incluses, ainsi qu'une année optionnelle pour 2023-2024 au montant de 27 594 \$ taxes incluses, appel d'offres n° SL21-01, conformément aux documents déposés le 20 janvier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-02-033

RÉSOLUTION

Renouvellement - assurances dommages environnementaux - période du 1^{er} décembre 2020 au 1^{er} décembre 2021

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative au regroupement d'assurance de dommages conclue entre les municipalités membres du regroupement Varennes/Sainte-Julie et l'Union des municipalités du Québec jusqu'au 1^{er} décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la fourniture de l'assurance pour dommages environnementaux a été octroyé à Sum assurances;

CONSIDÉRANT QUE cette police d'assurance venait à échéance le 1^{er} décembre 2020, mais que les primes individuelles n'étaient pas disponibles;

CONSIDÉRANT la recommandation de la greffière, madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA, en date du 19 janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,
Appuyé par monsieur Richard Pelletier,



2021-02-034

ET RÉSOLU :

De renouveler le contrat d'assurances dommages environnementaux, rétroactivement au 1^{er} décembre 2020 et jusqu'au 1^{er} décembre 2021, le tout aux conditions et termes soumis;

D'autoriser le paiement de la prime au montant de 8 175 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION

Modification à la résolution n° 2020-11-275 - assurances de dommages - quotes-parts

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution n° 2020-11-275 lors de la séance tenue le 2 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE Fidéma Groupe Conseil a dû mettre à jour les primes dues après avoir trouvé des erreurs de calcul dans les primes soumises par notre courtier BFL Canada inc.;

CONSIDÉRANT QUE les quotes-parts de la Ville pour le fonds de garantie en responsabilité civile et pour celui de dommages aux biens ont été revues à la hausse;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution n° 2020-11-275 en conséquence;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Émile Henri,
Appuyé par madame Line Marie Laurin,

ET RÉSOLU :

De modifier la résolution n° 2020-11-275 afin de verser à l'Union des municipalités du Québec la somme de 26 782 \$, constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie en responsabilité civile ainsi que la somme de 8 503 \$, constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie dommages aux biens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-02-035

RÉSOLUTION

Aide financière – Fondation de la Maison Simonne-Monet-Chartrand – affectation de surplus

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de collaboration financière de la Fondation de la Maison Simonne-Monet-Chartrand pour la construction d'une maison de deuxième étape;

CONSIDÉRANT QUE la Maison Simonne-Monet-Chartrand offre des services d'accompagnement à des femmes et des mères vivant de la violence conjugale;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie qui sévit actuellement a un impact majeur sur la sécurité des femmes aux prises dans une situation de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU'au cours de la dernière année la Maison Simonne-Monet-Chartrand a dû refuser 149 femmes en raison du manque de place;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Line Marie Laurin,
Appuyé par monsieur Denis Vézina,



2021-02-036

ET RÉSOLU :

De verser à la Fondation de la Maison Simonne-Monet-Chartrand une aide financière de 31 000 \$ pour la construction d'une maison de deuxième étape.

Il est de plus résolu d'acquitter la présente dépense à même les surplus non affectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION

Aide financière - Centre de femmes l'Essentielle

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière présentée par l'équipe du Centre de femmes l'Essentielle le 10 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la mission du Centre de femmes l'Essentielle est d'offrir aux femmes un lieu d'appartenance, un réseau d'éducation et d'action afin de promouvoir l'accès à l'autonomie et aux rapports égalitaires par la prise en charge individuelle et collective;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme offre gracieusement des services et du soutien, entre autres, aux Grandbasilloises;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis de verser une contribution financière à l'organisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,
Appuyé par madame Josée Laforest,

ET RÉSOLU :

De verser un montant de 500 \$ au Centre de femmes l'Essentielle à titre de contribution financière afin d'aider cet organisme à poursuivre sa mission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-02-037

RÉSOLUTION

Aide financière - Route des Arts du Richelieu - Édition 2021

CONSIDÉRANT la demande de subvention reçue de la Route des Arts du Richelieu pour son édition 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Route des Arts du Richelieu constitue un évènement culturel incontournable et un attrait touristique d'importance en Montérégie en raison de son caractère unique (plusieurs ateliers et places d'affaires ouverts à l'année et offre originale en tourisme créatif);

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Ville fait parti de celui de la Route des Arts du Richelieu et que celle-ci offre une bonne visibilité à la Ville et à ses attraits;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire soutenir financièrement cet organisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,
Appuyé par monsieur Richard Pelletier,

ET RÉSOLU :

De verser un montant de 1 500 \$ à l'organisme Route des Arts du Richelieu pour leur édition 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2021-02-038

RÉSOLUTION

Appui – demande d'aide financière – Instance Régionale de Concertation en persévérance scolaire et en réussite éducative de la Montérégie – Maison des jeunes La Butte – projet d'espaces comestibles

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes La Butte désire déposer une demande d'aide financière auprès de l'Instance Régionale de Concertation en persévérance scolaire et en réussite éducative de la Montérégie pour son projet d'espaces comestibles;

CONSIDÉRANT QUE ce projet consiste à impliquer les jeunes et à leur faire vivre des réussites dans l'amélioration des espaces de vie extérieurs de la Maison des jeunes en réaménageant et en optimisant les espaces de jardins et en rendant la butte du parc des Trinitaires plus « comestible »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville appuie ce projet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

D'appuyer la demande d'aide financière de la Maison des jeunes La Butte auprès de l'Instance Régionale de Concertation en persévérance scolaire et en réussite éducative de la Montérégie pour son projet d'espaces comestibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-02-039

RÉSOLUTION

Office municipal d'habitation de Saint-Basile-le-Grand – remerciement aux bénévoles

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la Loi sur la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT le regroupement des Office municipal d'habitation (ci-après : «OMH») et la prise en charge de l'OMH de Saint-Basile-le-Grand par la MRC de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs bénévoles ont donné de leur temps sur le conseil d'administration de l'OMH de Saint-Basile-le-Grand;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent souligner le dévouement et l'implication de ces bénévoles au cours des années;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Josée Laforest,
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

De souligner l'implication et le dévouement exceptionnel des bénévoles de l'OMH de Saint-Basile-le-Grand et de les remercier pour le travail accompli pendant toutes ces années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-02-040

RÉSOLUTION

Adhésion - Déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect

CONSIDÉRANT QUE la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;



CONSIDÉRANT QUE ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

CONSIDÉRANT QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

CONSIDÉRANT QU'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (ci-après : UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

«Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de nous exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux, mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière. Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement.»

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Josée Laforest,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,



ET RÉSOLU :

D'adhérer à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

De s'engager à accompagner les élus et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

De transmettre une copie de la présente résolution à l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Dépôt de rapports de participation

Le conseil prend acte du dépôt des rapports de participation suivants :

- De la coordonnatrice culturelle au forum et bourse RIDEAU 2020 - 33^e édition, tenu du 16 au 20 février 2020;
- De la greffière adjointe à la formation sur l'encadrement des chiens dangereux - quelles sont les nouvelles responsabilités des municipalités, tenue le 17 juin 2020;
- De la gestionnaire de projets à la formation CERIU : Technique de rétention - spécificités applications, inspections et entretien, tenue le 2 octobre 2020;
- Du directeur du Service du génie au congrès INFRA 2020 – CERIU, tenu du 30 novembre au 2 décembre 2020;

Période de questions et réponses (16 h 37 – 16 h 41)

Les citoyens sont invités à faire parvenir leurs questions par écrit et les membres du conseil y répondront lors de la prochaine séance ordinaire le 1^{er} mars 2021.

2021-02-041

RÉSOLUTION

Levée de la séance

Il est proposé par madame Josée Laforest,
Appuyé par madame Line Marie Laurin,

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Yves Lessard
Maire

Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA
Greffière